

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021**  
**COMPTE-RENDU**

Le conseil municipal s'est réuni le 7 décembre 2021, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.  
Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

**Informations**

Avenants aux marchés de la vélo-route :

- Lot 1 : Terrassements et revêtements de sols, APPERE TP, Plabennec, le marché est porté de 22 450 € HT à 24 880 € HT
- Lot 2 : Passerelle en béton, APPERE TP, Plabennec, le marché est porté de 29 210 € HT à 32 467,80 € HT

Demande de subvention à la Région pour l'acquisition d'un robot tondeuse. Montant de l'acquisition : 13 650 € HT. Subvention : 4 000 €

**1. Rapports généraux d'activité de la Communauté de Communes du Pays des Abers**

Présentation des dossiers marquants et des projets en cours par Jean-François TREGUER, Président de la Communauté de Communes du Pays des Abers, dans ses domaines de compétences, notamment développement économique (très haut débit, zones d'activités, domaine maritime et touristique), urbanisme, environnement, maison de l'emploi, déchets, eau et assainissement.

**2. Convention avec un groupement d'opérateurs-concepteurs en vue de la cession d'un terrain pour le renouvellement urbain de l'ilot Jestin**

La commune est propriétaire de plusieurs parcelles formant l'ilot « Jestin » situé entre les rues Pierre Jestin, de la Mairie et Maréchal Leclerc. Une opération de renouvellement urbain est nécessaire pour valoriser cette emprise foncière située au centre-ville. Un appel à projet a été lancé dans le but de retenir un groupement d'opérateurs-concepteurs. Unanimité (6 abstentions) pour autoriser le Maire, après avis du jury, à désigner l'équipe lauréate de l'appel à projet et à signer une convention d'engagement avec ladite équipe.

**3. Cession de l'ancien centre des Finances publiques**

Approbation unanime de la cession de l'ancien centre des Finances publiques, square Pierre Corneille, à Mmes Corre-Cabon et Bigot-Riss, respectivement orthoptiste et podologue, pour un montant de 250 000 €.

**4. Charte de gestion des évolutions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays des Abers**

Sur proposition de la Communauté de communes du Pays des Abers, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de charte qui a pour objet de déterminer les conditions d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en accord avec les communes membres de l'EPCI.

**5. Manager de commerce de centre-ville : demande de subvention, création de contrat de projet et convention de mise à disposition**

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, une subvention de l'Etat peut être obtenue pour le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville. Le manager aura un rôle d'interface entre les communes, les commerçants et les partenaires afin de contribuer à une redynamisation commerciale sur les territoires concernés. Ce poste sera mutualisé avec d'autres communes de la CCPA. Le coût annuel de ce poste est évalué à 37 500 € et la subvention annuelle de l'Etat est fixée forfaitairement à 20 000 € pendant 2 ans. Le reste à charge sera réparti entre les communes partenaires. Unanimité pour solliciter la subvention, créer l'emploi de manager de commerce de centre-ville pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et signer une convention de mise à disposition partielle avec les communes de Lannilis, Plouvien, Plouguin et Saint-Pabu.

**6. Recensement de la population 2022 : rémunération des agents recenseurs**

Le recensement de la population de la commune a été programmé par l'Insee du 20 janvier au 19 février 2022. Le nombre d'agents recenseurs nécessaires a été évalué à 14. Il revient à chaque commune de fixer la rémunération de ces agents. Unanimité pour les montants proposés.

**7. Dénomination de voies**

Pour le raccordement à la fibre optique et faciliter le travail des services postaux ainsi que l'intervention des services de sécurité et de secours, il est nécessaire d'attribuer à chaque habitation de la commune une adresse précise comportant un numéro et un nom de voie. Certaines modifications sont proposées par rapport à la liste approuvée en juin dernier. Unanimité.

**8. Actualisation du tableau de classement des voies communales**

Le linéaire de voirie communale au 1er janvier 2021 s'élève à 174 399 mètres. Unanimité pour la mise à jour du tableau de classement.

**9. Modification de composition de la commission extramunicipale Mobilités douces**

Ajout de 3 représentants supplémentaires d'associations et de 2 représentants de la population. Unanimité.

**10. Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité**

Les travaux réalisés d'aménagement de la voirie et des bâtiments communaux afin d'en assurer l'accessibilité ont été présentés.

**11. Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux 2022**

La commune peut solliciter un soutien financier de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour les projets suivants :

Ilot Jestin- Démolition de plusieurs bâtiments afin de permettre la requalification urbaine de l'ilot. Estimation : 132 728,68 € HT

Zone de Callac- Démolition du bâtiment Arts et Espace pour permettre l'installation de nouveaux opérateurs économiques. Estimation : 141 730 € HT

Approbation de ces opérations et autorisation du Maire à solliciter les subventions. Majorité (1 contre et 5 abstentions).

**12. Garantie de prêt à BMH pour la réalisation de logements sociaux Hameau du Coadic**

Garantie de la commune pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 533 964 € pour financer la construction de 4 logements individuels situés au Hameau du Coadic. Unanimité.

**13. Décision budgétaire modificative n° 2**

Crédits complémentaires de fonctionnement (+ 57 700 €) pour charges de personnel et charges exceptionnelles, financés par une réduction de crédits (- 50 000 €) pour charges à caractère général et une augmentation de recette pour dotations et participations (+ 7 700 €). Unanimité.

**14. Modification du tableau des effectifs**

Modification de grades pour 7 emplois suite à des mouvements et suppression d'un emploi vacant. Unanimité.

**15. Participation pour l'assurance prévoyance des agents**

Compte tenu d'une augmentation des taux de cotisation à compter du 1er janvier 2022, réévaluation de la participation employeur pour la prévoyance complémentaire des agents municipaux à 9 € brut par mois et par agent. Unanimité.

**16. Règlement de mise en place du télétravail**

Adoption d'un règlement précisant les conditions du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1er janvier 2022. Unanimité.

**17. Admissions en non-valeur**

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Budget Commune : 250,81 €. Budget Enfance-jeunesse : 776,14 €. Unanimité.

**18. Indemnisation de sinistres**

Indemnisation de sinistre sur un véhicule suite à tempête et de sinistre suite à « coup de main citoyen ». Unanimité.

**19. Avenant au contrat enfance-jeunesse**

Intégration des communes de Coat-Méal et de Bourg-Blanc au contrat Enfance-jeunesse intercommunal de Plabennec, Kersaint-Plabennec et Loc-Brévalaire, en l'attente le passage à la « Convention Territoriale Globale » communautaire en 2023. Unanimité.

**20. Aides à la mobilité de jeunes**

Attribution d'une aide à la mobilité de 150 € à 2 jeunes plabennecois. Unanimité.

**21. Changement de nom de l'EPCC du Pays des Abers et côte des Légendes**

Approbation du changement de dénomination de l'EPCC « Ecole de Musique du Pays des Abers – Côte des Légendes » en EPCC « Musiques et cultures. » Unanimité.